

## Ecole Régionale des Beaux-Arts - Droits d'inscription pour l'année 2010-2011

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** Les droits d'inscription sont annuels et payables en seule fois au début de l'année universitaire. En cas d'abandon des études en cours d'année, ils ne seront pas remboursés quel que soit le motif.

Il est proposé de les fixer comme suit pour l'année 2010-2011 :

Cycles	Besançon et Grand Besançon		Autres	
	2009/2010	Proposition 2010/2011	2009/2010	Proposition 2010/2011
Cycle diplômant étudiants permanents	258 €	260 €	298 €	300 €
Cours du soir, auditeurs libres, stagiaires	277 €	279 €	313 €	316 €
Cycle 10 cours du soir* (philosophie)		93 €		105 €
Cours périscolaires	137 €	138 €	175 €	176 €

\*en référence à la délibération du 5/11/2009 qui prévoyait un cycle de 12 séances

Les étudiants stagiaires d'autres écoles d'art françaises ou étrangères (hors programme Erasmus) bénéficieront des droits d'inscription fixés par référence au tarif des cours du soir et auditeurs libres de Besançon et du Grand Besançon dans les conditions suivantes :

- s'ils ont réglé les frais de scolarité pour la période de référence dans leur école d'origine, exonération des droits d'inscription sous réserve de la production d'un justificatif,

- s'ils n'ont pas acquitté de droits d'inscription pour la période de référence, le montant des droits serait égal au tarif annuel, soit 279 € en cas de présence toute l'année. Il serait fixé à 31 € par mois de présence en cas de stage sur une partie de l'année, les cours étant dispensés sur neuf mois. Tout mois incomplet est compté pour un mois entier.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'ensemble des droits d'inscription proposés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.*